

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 16 décembre 2025

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, FREDERIQUE DUC SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME	VOTES : POUR : 16
PRESENTS : 14 VOTANTS : 16	EXCUSES : PATRICE CHIROUZE, JAMES DUNAND SAUTHIER, GHISLAIN JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA, MICHEL LUCIANI	
CARTE DE COMPETENCE ANIMATION QUORUM : 11	POUVOIRS : CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ ET CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/25	ABSENTS : EMMANUEL HUGUET, CATHERINE JULLIEN-BRECHES, PIERRETTE MORAND	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : François RIEU

Délibération n°25-63

Objet : Animation –demande de subvention pour le poste de chargée d'étude ressource en eau pour l'année 2026

Considérant la volonté du SMBVA et de la CA ARLYSERE de mettre en place une démarche territoriale de diagnostic et d'actions en faveur du partage des ressources en eau s'inscrivant dans un cadre d'adaptation face au changement climatique et permettant la prise en compte des objectifs nationaux du Plan Eau (objectif de 10% du volume d'eau prélevé pour 2030),

Considérant le lancement de cette démarche en 2025 et la nécessité de poursuivre le travail engagé,

Vu la délibération du 01/10/2024 relative à la mise à disposition de l'agent chargé d'étude ressources en eau du SMBVA à la CA ARLYSERE, à hauteur de 30%. Cette mise à disposition permet d'élargir la réflexion sur l'ensemble du territoire de la CA ARLYSERE.

Vu la délibération n°29 du 06/11/25 de la CA ARLYSERE portant sur l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'agent chargé d'études ressource en eau avec le SMBVA,

Dans le cadre du 12^e programme d'aide « Sauvons l'eau 2025-2030 » de l'Agence de l'eau, le territoire peut être accompagné financièrement pour l'organisation de la sobriété des usages à l'ensemble des acteurs et pour la mise en place du contrat « eau et climat ».

Pour l'année 2026, les missions du poste de chargé d'étude ressources en eau sont les suivantes :

- Animation du réseau d'usager de l'eau sur le territoire
- Animation de l'étude analyse territoriale multi-usages des ressources en eau et plan d'actions eau du bassin versant Arly et du territoire ARLYSERE.
- Animation du contrat « eau et climat »
- Installation, préparation et animation des réunions du comité de pilotage et des comités technique

Le plan de financement prévisionnel du poste est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC	
- Poste dédié à la mission ressources en eau salaires brut et charges patronales		49 416 €	
- Charges (forfait de 30% du salaire majoré)		14 824 €	
		Total	
		64 240 €	
RECETTES			
Agence de l'eau	Salaire aidé à 50% et majoré des charges à hauteur de 30%	50 %	32 120 €
SMBVA- autofinancement	Reste à charge	50 %	32 120 €
		Total	
		64 240 €	

>>>>><<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- *D'approuver l'opération et son plan de financement*
- *De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,*
- *De solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,*
- *D'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Ugine, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,



Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20251216-25-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025
Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation